



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance responsabilité civile médicale

Question écrite n° 53575

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la politique menée par les compagnies d'assurances à l'encontre des établissements de santé. Cette politique conduit notamment à des hausses conséquentes des primes de responsabilité civile, sans justification sur le plan de la sinistralité, et dont lesdits établissements, ainsi soumis à de très fortes contraintes budgétaires, dénoncent le caractère purement ingérable. Il lui demande dans quelle mesure il lui serait possible d'intervenir pour que la tendance inflationniste d'une telle politique puisse être modulée et ramenée à des proportions en rapport avec la réalité de la sinistralité.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53575

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9884